



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 9
Nombre de votes pour : 19
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Évelyne CAU, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Absent :

Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h00

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

RESSOURCES HUMAINES

DL.20.020 - Délibération complémentaire portant création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (article 3,1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) – Année 2020

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel, recruté en qualité d'agent contractuel, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 précitée,

Considérant que les besoins recensés au sein du service Petite Enfance nécessitent la création du poste non permanent suivant :

Service concerné	Emploi	Missions	Taux d'emploi	Périodes
Petite Enfance	1 adjoint d'animation	Accueil des jeunes enfants – Halte-Garderie	Temps non complet 7h00 hebdomadaires	Du 1 ^{er} mars 2020 au 31 décembre 2020

Après présentation en commission générale du 17 février 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer le poste d'agent contractuel de droit public ci-dessus énoncé, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 précitée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 19 pour et 9 abstentions (Pascal SUDRE, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **02 MARS 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **02 MARS 2020**

Notification le : **02 MARS 2020**

02 MARS 2020



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-20-020

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-02T16-53-17.00 (MI222187006)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200302-DL-20-020-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Délibération complémentaire portant création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (article 3.1. de la loi n.84-53 du 26 janvier 1984) - année 2020

Date de décision : 02/03/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.3. Contrats de recrutement et avenants aux contrats :

Acte : [DL_20.020-RH-délibération complémentaire portant création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité - année 2020.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/03/20 à 16:53

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 02/03/20 à 16:53

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 02/03/20 à 17:01